|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen2014-2019 |  |

<Commission>{AFET}Commission des affaires étrangères</Commission>

<RefProc>2017/2083(INI)</RefProc>

<Date>{26/06/2017}26.6.2017</Date>

<TitreType>PROJET D’AVIS</TitreType>

<CommissionResp>de la commission des affaires étrangères</CommissionResp>

<CommissionInt>à l’intention de la commission du développement</CommissionInt>

<Titre>sur la stratégie UE-Afrique: un coup d’accélérateur au développement</Titre>

<DocRef>(2017/2083(INI))</DocRef>

Rapporteur pour avis: <Depute>Fabio Massimo Castaldo</Depute>

PA\_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du développement, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu’elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne l’importance croissante des relations dans les domaines de la politique, de l’économie et de la sécurité entre l’Union européenne et l’Afrique à un moment où les deux ensembles connaissent de profondes mutations, et salue le rôle de la stratégie commune Afrique-UE dans la mise sur pied d’un partenariat plus solide ces dix dernières années;

2. souligne la nécessité de mettre en place un partenariat plus solide et plus politique entre l’Union européenne et l’Afrique, fondé sur des valeurs et des intérêts partagés, afin de pouvoir s’attaquer aux problèmes mondiaux tels que le changement climatique, le terrorisme, la criminalité organisée et les flux migratoires, et de promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles et reposant sur une ONU forte;

3. demande à l’Union européenne de continuer à soutenir ses partenaires africains dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que de la prévention des conflits, notamment grâce à des instruments spécifiques tels que les opérations de PSDC et la Facilité de paix pour l’Afrique; souligne l’importance de promouvoir la sécurité et la stabilité en aidant nos partenaires à bâtir des États et des sociétés affichant une résilience accrue, notamment grâce au renforcement des capacités et à des réformes du secteur de la sécurité, ainsi que par la création d’emplois plus nombreux et de meilleure qualité – en particulier pour les jeunes –, l’émancipation des femmes et un soutien à l’éducation;

4. souligne que la poursuite des intérêts communs et la coopération en matière de sécurité doivent être totalement compatibles avec les valeurs fondamentales de l’Union européenne et avec les objectifs de défense de la démocratie ainsi que de promotion des droits de l’homme et de l’état de droit; appelle de ses vœux une vision plus stratégique, plus globale et plus structurée du dialogue politique au titre de l’accord de partenariat de Cotonou, qui aille de pair avec une participation accrue de la société civile et un renforcement de la dimension interpersonnelle;

5. rappelle qu’il importe d’appliquer de manière effective les politiques extérieures de l’Union qui peuvent répondre aux véritables causes profondes des migrations; demande un plus grand effort collectif pour la mise en œuvre du plan d’action de La Valette, fondé sur un système équitable et un véritable partenariat avec les pays tiers d’origine et de transit; rappelle l’importance d’une démarche équilibrée dans le nouveau cadre de partenariat; souligne que ce nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers ne doit pas devenir le seul pilier de l’action de l’Union européenne en matière de migrations et qu’il devrait s’étendre au-delà d’une démarche quantitative axée principalement sur la gestion des frontières.